

ÉLECTIONS
PRÉSIDENTIELLES
ET LÉGISLATIVES 2017

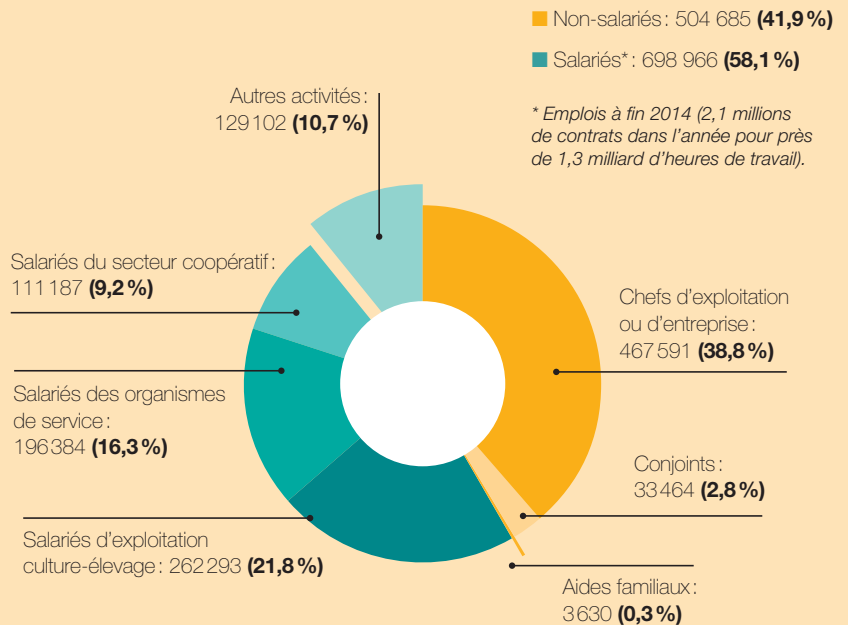
**LA MSA
À LA RENCONTRE
DES CANDIDATS**

La MSA en chiffres

LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE

1,2 million d'actifs

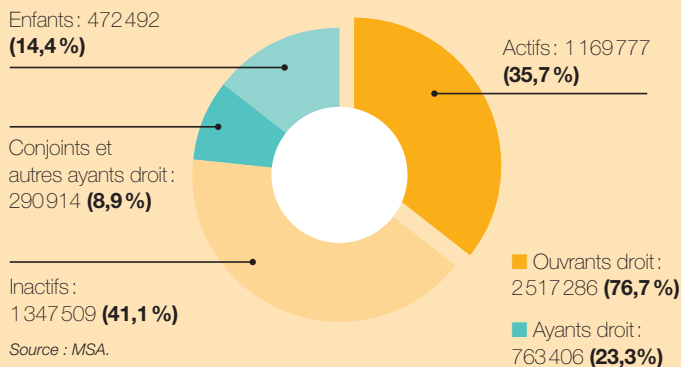
au régime agricole au 1^{er} janvier 2015 dont **504 685 non-salariés agricoles** (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) et **698 966 salariés**.



LA COUVERTURE MALADIE

3,3 millions de personnes

protégées en maladie au 1^{er} janvier 2015.



L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Près de **3,5 millions** de personnes couvertes en action sanitaire et sociale à la MSA au 1^{er} janvier 2015 (1,8 million au régime des salariés agricoles et 1,7 million à celui des non-salariés). 22% ont 75 ans et plus.

LA RÉPARTITION TERRITORIALE

5% de la population relève du régime agricole pour le risque maladie.



Part de la population couverte par le régime agricole dans la région.

■ 7,8 à 8,9% ■ 6,2 à 7,5% ■ 4,6 à 5,9% ■ 0,9 à 4,5%
Source : MSA, Insee (données au 1^{er} janvier 2016).

La MSA : un organisme de protection sociale professionnel

UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Quel que soit le risque concerné, la MSA est l'interlocuteur des hommes et des femmes qui font toute la diversité et la richesse du monde agricole, qu'il s'agisse des non-salariés (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) ou des salariés de la production, des coopératives et des services agricoles. Elle est également leur interlocuteur pour assurer le recouvrement des cotisations et contributions légales et conventionnelles, qu'elles soient dues à titre individuel et/ou au titre de l'emploi salarié (près de 200 000 établissements employeurs).



Cet ancrage professionnel, unique dans le paysage de la protection sociale en France, est au cœur de l'identité de la MSA. Face à l'évolution des activités liées à l'agriculture et des modes d'organisation déployés, ce positionnement doit être conforté. ■



La MSA souhaite que son périmètre d'attractivité soit renforcé et demande dans l'immédiat

- L'affiliation au régime agricole des activités dans le prolongement de l'acte de production et d'agro-tourisme dirigées par un membre de la famille de l'exploitant en soulignant qu'il en est ainsi lorsque ces activités sont exercées par l'exploitant lui-même.
- Le rattachement au régime agricole des activités de production d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, méthanisation) dès lors qu'elles ont pour support une exploitation ou une entreprise agricole.
- L'entrée au régime agricole des salariés des filiales de 3^e degré de tous les types d'entreprise agricole (coopératives, groupements professionnels agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole,...), comme c'est déjà le cas pour les filiales de 1^{er} et 2^e degrés, pour répondre aux enjeux de diversification des entreprises agricoles tout en préservant les atouts d'un même régime de protection sociale au sein des groupes.

La MSA rappelle également l'incohérence de la réglementation actuelle pour les entreprises du secteur agroalimentaire. En effet le régime de protection sociale applicable à ces activités ne dépend pas de la nature de l'activité mais du cadre juridique dans lequel celle-ci est exercée. C'est ainsi qu'une entreprise sous forme coopérative comme Sodiala relève de la MSA mais qu'une entreprise tout à fait similaire par son activité, comme Lactalis, qui a adopté une forme sociétaire, relève du régime général. Cette situation, qui peut conduire les salariés d'un même groupe à relever de régimes sociaux différents selon leur rattachement ou au gré des évolutions de carrière et des rachats d'entreprises, est anormale et empêche le déploiement de l'expertise et des actions de la MSA, notamment en matière de prévention des risques professionnels spécifiques à ce secteur d'activité.

C'est pourquoi une évolution des règles d'affiliation est nécessaire pour positionner à terme la MSA comme l'organisme de protection sociale professionnel de ce secteur d'activité.

La MSA en chiffres

LES PRESTATIONS DE SOLIDARITÉ

40472 foyers sont bénéficiaires d'un droit payable au titre du rSa fin 2015, en hausse de +11,3 % par rapport à décembre 2014. Le nombre de familles percevant des prestations de solidarité – le revenu de solidarité active (rSa), le contrat d'avenir (CAV), le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat initiative emploi (CIE) – est, à fin 2015, de 28 122 au régime des salariés agricoles et de 12 387 à celui des non-salariés.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,2 millions de personnes couvertes :

- 1,7 million de salariés, apprentis et les élèves des établissements d'enseignement agricole couverts en 2014
- 561 000 non-salariés couverts en 2015.

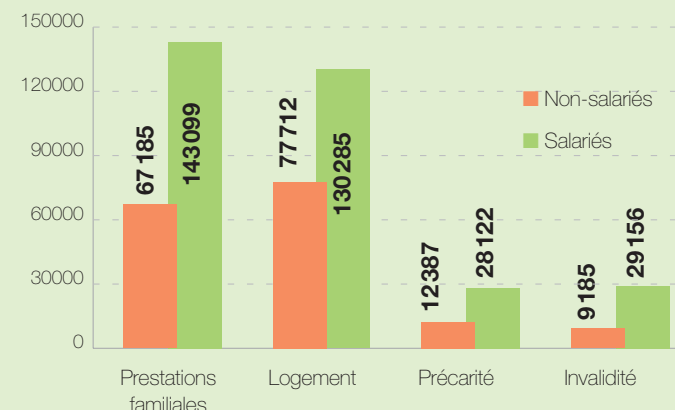
70 754 accidents et maladies professionnelles déclarés en 2015 (-3,9 % par rapport à 2014).

Un réseau de 260 conseillers en prévention, 110 infirmiers santé-travail et 350 médecins du travail.

LES PRESTATIONS FAMILIALES, DE LOGEMENT, DE SOLIDARITÉ ET/OU LIÉES AU HANDICAP

386 000 familles

bénéficiaires de prestations familiales, de logement, de solidarité et/ou liées au handicap en MSA à fin 2015.



Source : MSA.

LES AVANTAGES DE RETRAITE

4 millions de retraites versées au régime agricole fin 2015 pour 3,4 millions de bénéficiaires en 2015, dont près de 600 000 polypensionnés, salariés et non-salariés au régime agricole. Le régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles compte 715 827 bénéficiaires au 31 décembre 2015.

LA MSA, INTERLOCUTEUR DE RÉFÉRENCE EN SANTÉ/PRÉVOYANCE ET RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Selon la volonté des partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco de confier à la MSA le recouvrement des cotisations pour l'ensemble des groupes de retraite complémentaire présents dans la sphère agricole, la MSA gèrera près de 20 000 établissements supplémentaires pour Humanis et AG2R, en complément de ceux déjà gérés pour le compte d'Agrica.

Assurance maladie

La MSA gère le régime obligatoire d'assurance maladie de ses adhérents (3,3 millions de personnes protégées au 1^{er} janvier 2015).

Complémentaire santé et prévoyance

Complémentaire santé et prévoyance
La MSA gère plus de 200 contrats collectifs de branche et individuels, pour Agrica, Groupama, Anips, Mutualia, Eovi Mcd Mutuelle, Harmonie Mutuelle, Humanis (Cria, Aprionis) et Pacifica.

Un guichet unique pour **2,5** millions d'assurés :

- adhésion des entreprises et affiliation des salariés ;
- recouvrement des cotisations ;
- gestion des offres et des garanties ;
- devis et prises en charge optiques et dentaires (plus de 500 000/an) ;
- édition des cartes complémentaires (près de 600 000/an) ;
- paiement des prestations ;
- tiers payant avec la quasi-totalité des hôpitaux, pharmacies, laboratoires et plus de 7 opticiens ou kinésithérapeutes sur 10.

La MSA : le guichet unique de la protection sociale agricole

UNE SPÉCIFICITÉ DU RÉGIME

Si un assuré du régime général doit s'adresser selon le risque couvert à une Cnam à une Carsat ou à une CAF, un salarié ou un non-salarié du régime agricole accède à un guichet unique, sa caisse de MSA. En cas de difficulté ou de précarisation, il peut ainsi bénéficier d'un examen personnalisé et panoramique de sa situation pour vérifier si elle ne lui ouvre pas droit à des prestations complémentaires.

De même, une entreprise du régime général a plusieurs interlocuteurs, l'Urssaf pour le recouvrement des cotisations et contributions sociales, le service inter-entreprises et la Carsat pour la médecine du travail et la prévention des risques professionnels. Une entreprise du régime agricole relève uniquement de sa caisse de MSA, en rappelant que la MSA dispose en son sein d'équipes pluridisciplinaires de santé au travail (médecins du travail, infirmières, conseillers de prévention, ...).

UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

La MSA simplifie la vie des entreprises en assurant également le recouvrement des cotisations conventionnelles d'une vingtaine d'organismes nationaux de la sphère sociale et professionnelle agricole ; c'est en particulier le cas de la retraite complémentaire (Agrica, AG2R, Humanis) et de la complémentaire santé, en soulignant que pour ce dernier volet la MSA a également été désigné par les opérateurs comme gestionnaire de plus de 200 contrats collectifs ou individuels, ce qui permet à 2 000 000 de ses ressortissants de bénéficier d'un remboursement rapide et simultané, englobant base et complémentaire.

La MSA est ainsi le seul organisme de protection sociale à disposer en son sein de toutes les compé-



tences humaines et techniques pour couvrir la totalité du champ de la protection sociale, et donc le seul en capacité de répondre aux demandes de n'importe quel assuré, quel que soit le risque concerné. Cette expertise permet déjà à la MSA d'assurer la gestion pour le compte d'autres opérateurs de protection sociale, dans le domaine de la maladie pour les régimes spéciaux de la RATP et de la SNCF, dans le domaine de la retraite pour la Cipav. ■

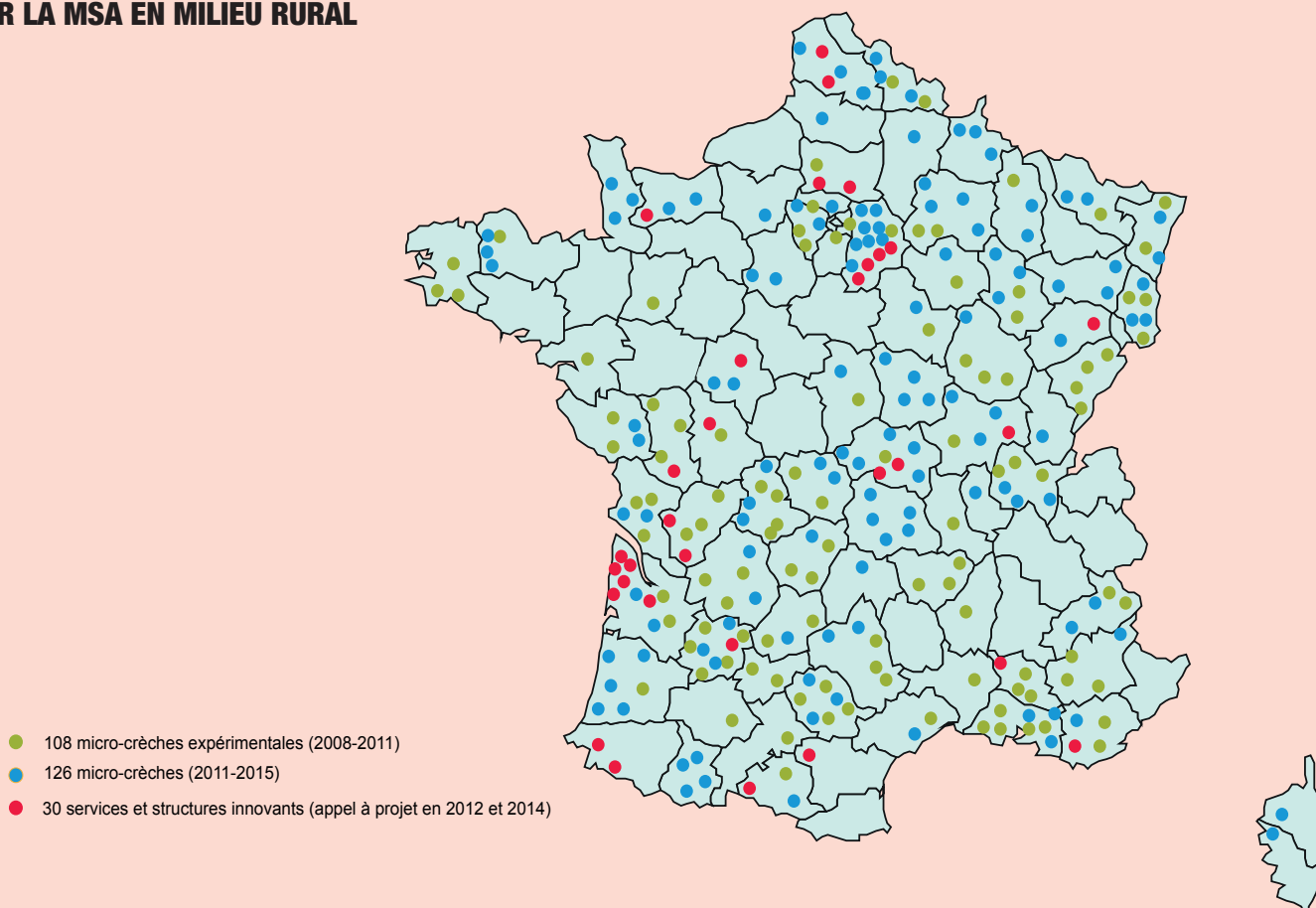


C'est pourquoi la MSA demande

- Que cette expertise soit mieux utilisée et valorisée et qu'elle puisse proposer ses services à tous les opérateurs de protection sociale de base et complémentaire et qu'il lui soit à cet effet permis d'y consacrer les moyens nécessaires, dans la limite naturellement des compensations financières perçues à ce titre.
- Que cette même expertise puisse en milieu rural être utilisée au bénéfice des assurés des autres régimes et qu'elle puisse leur offrir un accès à ses services et la possibilité de les accompagner notamment en matière d'action sociale.

La MSA en chiffres

ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : 264 SERVICES ET STRUCTURES ACCOMPAGNÉS PAR LA MSA EN MILIEU RURAL



UNE OFFRE DE SERVICES MSA IMPORTANTE

206 structures d'offre de services MSA recensées (31 MSA Services, 31 structures ayant une activité de Services A la Personne, 26 ayant une activité de formation professionnelle et 7 structures de services aux entreprises...)

4 750 salariés équivalents temps plein, au 31 décembre 2015.

187 200 clients.

LES ACTIONS DES ASSOCIATIONS DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET DE PRÉVENTION SUR LES TERRITOIRES

Actions	Nombre de conférences ou de cycles	Nombre de participants
Conférences-débats	412 conférences	13 866
Ateliers multithématiques (ABV)	352 cycles	4 050
Ateliers de stimulation cognitive mémoire (Peps Eurêka)	566 cycles	6 712
Ateliers nutrition	251 cycles	2 745
Équilibre	498 cycles	5 666
Total	2 000 cycles et conférences	33 000

La MSA : un acteur de référence sur les territoires ruraux

DES TRAVAILLEURS SOCIAUX MOBILISÉS

Dans une étude de juillet 2016 *France Stratégie* met en évidence, durant la dernière décennie, le contraste entre le dynamisme des métropoles et le décrochage d'une part significative du territoire, en particulier les territoires ruraux aux populations vieillissantes. Un récent rapport du CESE met également l'accent sur les problèmes d'intégration des jeunes du milieu rural. Par son ancrage dans la ruralité la MSA alerte depuis longtemps sur les risques de déclassement et de délitement du lien social sur des territoires où elle constate les difficultés d'accès aux services publics de base et la fermeture progressive des services de proximité. C'est pourquoi elle intervient au quotidien, notamment par son action sociale et la mobilisation d'un millier de travailleurs sociaux :

- **pour aider les jeunes** dans l'entrée dans la vie active, avec le soutien des parcours de formation et d'emploi, l'information sur l'affiliation/l'installation et l'accès aux droits sociaux, la sensibilisation aux questions de santé (conduites addictives, sécurité au travail) ;
- **pour offrir aux familles** des solutions d'accueil de la petite enfance adaptées à leurs besoins spécifiques comme le développement de micro-crèches à horaires atypiques, leur proposer des aides ciblées (rénovation de l'habitat, accès aux vacances,...) et les soutenir quand ils accueillent leurs aînés (aide aux aidants) ;
- **pour accompagner le vieillissement** en étant le promoteur et le moteur du déploiement en interrégime d'une

offre d'actions et d'ateliers collectifs de prévention (33 000 participants en 2015).

UNE PROXIMITÉ TERRITORIALE

Mais la MSA agit également parce qu'elle a su organiser et fédérer avec ses partenaires tout un réseau associatif qui permet notamment de sauvegarder l'accès à des services essentiels de la vie courante des personnes âgées (aides ménagères, portage de repas, téléassistance, aide à la mobilité, baluchonnage,...), d'accompagner les personnes en difficulté ou fragilisées (structures d'insertion par l'activité économique, établissements pour handicapés, services de tutelles,...) et bien entendu de soutenir l'activité locale avec l'emploi de milliers de salariés dans ces structures d'offre de services. Contrairement à d'autres opérateurs, la MSA a fait le choix de préserver cette proximité face aux contraintes budgétaires et de faire porter, par un processus de mutualisation entre caisses voisines, l'effort de rationalisation sur ses services de production et les fonctions supports. L'objectif est de garder au moins un site de production par département, y compris les plus ruraux, et de garder un réseau étoffé d'agences et de points de contact, ainsi que le volume des effectifs de front office, dédiés à l'accueil et aux actions sur le terrain (travailleurs sociaux, animateurs des échelons locaux, médecins et infirmières du travail, préventeurs d'entreprise, services du contrôle médical,...). ■

1 300
bénéficiaires de l'aide
au départ en vacances,
en 2015.



C'est pourquoi la MSA demande

- Que ce choix soit respecté et qu'elle puisse être jugée sur ses seuls résultats, en utilisant librement et sans interventions tatillonnes les moyens qui lui sont accordés.
- Que son rôle d'acteur social de référence sur les territoires ruraux soit valorisé et puisse s'exprimer dans une logique de Groupe social MSA, pour valoriser pleinement les synergies entre le développement d'une offre de services susceptible de répondre aux besoins des territoires délaissés et la mission de service public qui en garantit la solvabilité.

La MSA : un organisme mutualiste

UNE LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE

Les caisses de MSA, comme la caisse centrale, sont gérées par des conseils d'administration dont les membres ont une double caractéristique :

- ils sont issus de trois collèges, non-salariés, salariés et employeurs de main-d'œuvre, et représentent ainsi tous les secteurs d'activité et toutes les composantes du monde agricole ;

- ils trouvent tous leur légitimité dans un processus électif (à l'exception d'un administrateur par département désigné par l'Unaf), qui débute par l'élection tous les cinq ans de 24 000 délégués cantonaux par les ressortissants de la MSA, lesquels désignent les 1 071 administrateurs des 35 caisses. Le processus s'achève avec l'élection du conseil central par les délégués de caisse (476 administrateurs) à l'assemblée générale de la caisse centrale. Cette légitimité démocratique des élus, renforcée par leur ancrage territorial, est tout à fait atypique dans le paysage de la protection sociale et reste une caractéristique forte du mode de gouvernance de la MSA. L'institution dispose d'un maillage du territoire qui fait sa force, avec des élus à l'écoute des besoins, en capacité de relayer ses messages et de mobiliser autour des actions qu'elle conduit, d'autant que ces élus exercent souvent d'autres responsabilités, que ce soit au sein des collectivités territoriales, du tissu associatif ou dans les organismes professionnels agricoles et le monde syndical.

Ce réseau d'élus de salariés et de non-salariés, est particulièrement engagé dans les dispositifs d'accompagnement des crises agricoles, autant par son rôle de veille et d'alerte sur les difficultés des exploitations et des entreprises que d'information et d'orientation vers les actions de la MSA (vérification de l'accès à toutes les prestations, légales et extra-légales ; prévention des risques psychosociaux ; suivi social) et les dispositifs mis en place avec les partenaires locaux. Cette connaissance du terrain et du milieu professionnel permet également aux élus d'être force de proposition sur les évolutions de la protection sociale agricole. Ce sont ainsi les élus qui ont porté le débat pour la mise en place d'un régime d'indemnités journalières maladie pour les exploitants ou mis l'accent sur la nécessité de revoir la méthode de calcul de la retraite des salariés polypensionnés.

Ce sont ces mêmes élus qui sont à l'origine du développement du Tesa (titre emploi simplifié agricole) qui permettra demain de simplifier la vie des petites entreprises qui n'ont pas de logiciel de paie et qui ne recourent pas à un tiers déclarant, et de répondre à leurs formalités d'embauche comme aux obligations de la DSN.

24 000
délégués cantonaux



C'est pourquoi la MSA demande

Les élus MSA ont un visage. Ils sont connus des ressortissants et reconnus par leur action. C'est pourquoi la MSA demande :

- Que leurs attributions ne soient pas périodiquement remises en cause.
- Et que les moyens consacrés au fonctionnement de cette démocratie sociale restent de sa pleine responsabilité, dans le cadre bien entendu de son enveloppe globale.

MSA - Caisse centrale
40, rue Jean Jaurès
Les Mercuriales
93547 Bagnolet Cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore